

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Edition Chronologique n°21 du 21 mai 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

Texte n°32

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Lagor (Pyrénées-Atlantiques).

*Du 20 avril 2010*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Lagor (Pyrénées-Atlantiques).**

*Du 20 avril 2010*

NOR D E F G 1 0 5 0 7 4 4 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°21 du 21 mai 2010, texte 32.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Lagor (Pyrénées-Atlantiques) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales d'Artix et Mourenx (Pyrénées-Atlantiques) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Artix et Mourenx exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Mourenx	Mourenx	Abidos
		Castetner
		Lagor
		Loubieng
		Maslacq
		Mourenx
		Noguères
		Os-Marsillon
		Sauvelade
		Vielleségure
Artix	Artix	Artix
	Bézingrand	Bézingrand
	Casteide-Cami	Casteide-Cami
	Cescau	Cescau
	Labastide-Cézéracq	Labastide-Cézéracq
	Labastide-Monréjeau	Labastide-Monréjeau
	Lacq	Lacq
	Mont	Mont
	Noguères	Serres-Sainte-Marie
	Serres-Sainte-Marie	Viellenave-d'Arthez
	Viellenave-d'Arthez	
Lagor	Abidos	
	Castetner	
	Lagor	
	Loubieng	(dissolution)
	Maslacq	
	Os-Marsillon	
	Sauvelade	
	Vielleségure	